

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
<u>Nombre de membres</u> <u>en exercice:</u> 11 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants:</u> 11 <u>Représentés:</u> 0	Séance du 17 septembre 2026 Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <u>Sont présents:</u> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jérémy DITTE

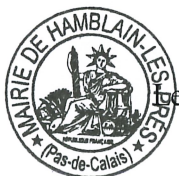
Objet: Repas et chèques "cadeau" des aînés pour l'année 2026 - DE 2026 44

La fin d'année approchant, il convient de déterminer les modalités du cadeau des aînés pour l'année 2026.

Le Maire demande également à l'assemblée de valider la prestation du repas des aînés qui s'élève à 48.50 € HT par personne et 387.80 HT de main d'œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de mettre en place la distribution d'un chèque cadeau "multi-enseignes" d'une valeur de 30 € par personne pour les aînés âgés de 65 ans et plus, et domiciliés à Hamblain-Les-Prés.
- d'autoriser M le Maire à mandater la facture du repas des aînés pour un montant de 48.50 € HT par personne et 387.80 € HT de main d'œuvre.



Le Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21 septembre 2026
Et de la publication le 21 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026
062-216204057-DE_2026_44-DE
A G E D I